

**Avenant 1 à l'accord départemental du 20 septembre 2010 sur un régime de prévoyance permettant d'assurer la garantie de rémunération liée à la mensualisation, pour les salariés agricoles non cadres relevant des exploitations agricoles et des sociétés coopératives d'utilisation de matériel agricole du Vaucluse**

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Vaucluse (FDSEA)
- La Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FDCUMA)

d'une part, et

- La Fédération Générale Agroalimentaire F.G.A - C.F.D.T.
- La F.N.A.F. / C.G.T.
- La Fédération Générale des Travailleurs de l'Alimentation F.G.T.A - F.O.
- La C.F.T.C. - A.G.R.I.
- Le Syndicat National des Cadres d'Exploitations Agricoles S.N.C.E.A. - C.F.E. / C.G.C.

d'autre part,

ont convenu ce qui suit.

**Préambule** : Les partenaires sociaux ont conclu un accord autonome en 2010 pour assurer la garantie de rémunération relevant de l'article L.1226-1 du code du travail. Dans le cadre du pilotage du régime, les partenaires sociaux ont souhaité stabiliser les cotisations.

**Article 1 : Modification de l'intégralité de l'article 6 intitulé « cotisations »**

Les cotisations sont appelées pour tous les salariés concernés par le présent accord sur la base des rémunérations brutes limitées à quatre fois le montant du plafond annuel de la Sécurité Sociale, servant au calcul de l'assiette des cotisations d'assurances sociales.

Les cotisations sont à la charge exclusive des employeurs.

La garantie est financée par une cotisation globale égale à 0,74% des rémunérations brutes. Elle est composée d'une cotisation de 0,56% finançant la garantie de rémunération et d'une cotisation de 0,18% assurant la couverture des charges sociales patronales.

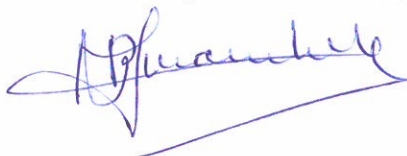
**Article 2 : Extension**

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait en Avignon en 10 exemplaires, signés et paraphés, le 7 juillet 2014.

**La Fédération Départementale des Syndicats  
d'Exploitants Agricoles de Vaucluse**

**Mme Brigitte AMOURDEDIEU**



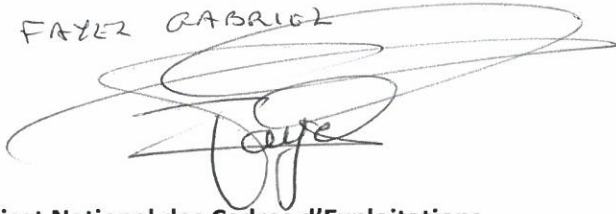
**La Fédération Générale Agroalimentaire  
F.G.A. - C.F.D.T.**

**M Henri FAURY**



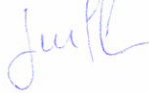
La Fédération Départementale  
des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole  
de Vaucluse

M FAYEZ RABRIGZ



Le Syndicat National des Cadres d'Exploitations  
Agricoles S.N.C.E.A. - C.F.E. / C.G.C.

M Jean François GUILLON



La FNAF-CGT

M Serge BONUTTI

La Fédération Générale des Travailleurs de  
l'Alimentation  
F.G.T.A. - FO

M Hervé PROKSCH

La C.F.T.C. - AGRI

~~M Gaëtan TREMOULET~~

Hélène MERCIER

